



## Déclaration liminaire du SN2D et SE-UNSA à la CAPA des PLP du 30 avril 2018

**Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA, chers collègues,**

Mes propos seront d'abord généraux

Le protocole *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* (PPCR) signé par l'Unsa comportait une complète refonte de la promotion au grade de la HC des enseignants, CPE et PsyEN. Ce protocole a malheureusement été reporté d'un an.

Outre le fait que le SE-UNSA a combattu ardemment ce report, il s'agit d'un manquement à la parole de l'État, d'une rupture dans le dialogue social, d'une économie pour les budgets publics financée uniquement par les fonctionnaires sur leur traitement.

Cette mesure s'ajoute au gel de la valeur du point d'indice, à la non compensation de la hausse de la CSG et à la baisse des traitements au 1er janvier 2018 en raison de la hausse des "cotisations retraite".

Et je ne parlerai pas ici de l'inquiétude de nos collègues PsyEN avec la fermeture des CIO.

Autant dire que, en cette période de rigueur pour tous les fonctionnaires dont les enseignants, nos collègues envisagent la perspective d'un passage à la hors classe tout comme celle d'un passage à la classe exceptionnelle comme unique moyen de mettre, si je puis me permettre, un peu de beurre dans les épinards !!

**1<sup>er</sup> constat** : cette année, sur un vivier de 303, 46 collègues seront promu.e.s soit à peine plus de 15%. C'est certes mieux que les années passées en terme de pourcentage (7% de promu.e.s) **1<sup>er</sup> problème** : au final le nombre de promu.e.s à la HC reste le même avec la disparition dans le vivier des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons. Comme quoi, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres !

**2<sup>ème</sup> constat** : sur les 46 collègues pressenti.e.s pour la HC, 18 sont au 11<sup>ème</sup> échelon et 28 au 10<sup>ème</sup> échelon, mais aucun pour l'échelon 9.

**2<sup>ème</sup> problème** : à la valeur professionnelle se substituerait donc celle de l'ancienneté ? L'accès à la HC serait donc un 12<sup>ème</sup> échelon ?

Certes la note de service n° 2018-024 du 19-2-2018 acte, comme prévu, l'accès à la hors-classe pour tout collègue ayant une carrière complète, ce qui était très loin d'être le cas dans le dispositif précédent.

Or à la lecture de cette note de service, nous ne pouvons que regretter les conditions pour accéder à la HC dans les années futures.

**3<sup>ème</sup> constat :** les appréciations et notations s'appuient sur le nombre d'années de présence de l'agent dans la plage d'appel statutaire à la hors classe et sur l'appréciation de la valeur professionnelle issue du troisième rendez-vous de carrière de l'agent MAIS, à titre transitoire pour la campagne 2018, sera fondée principalement sur les notes, attribuées au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières), et sur les avis des corps d'inspection, des chefs d'établissement ou des autorités auprès desquelles ils sont affectés.

**3<sup>ème</sup> problème :** Cette année est particulière car c'est une année transitoire. En effet, aucun collègue promouvable à la hors-classe n'a eu de rendez-vous de carrière. C'est donc la notation chiffrée arrêtée au 31 août 2016 qui va être prise en compte et transformée en avis.

**4<sup>ème</sup> constat :** l'appréciation qui sera portée cette année conformément aux orientations précitées sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.

**5<sup>ème</sup> problème :** Combien de temps cette appréciation sera-t-elle conservée ? Et comment ne pas décourager les collègues ?

**6<sup>ème</sup> constat :** Le nombre d'avis « Très satisfaisant » pouvant être formulés par un même évaluateur est limité à 20 % du nombre total des avis qu'il lui appartient de formuler. Les évaluateurs veilleront à une répartition équilibrée de ces avis entre les différents échelons de la plage d'appel. Lorsque l'effectif des personnels à évaluer est inférieur ou égal à cinq, l'évaluateur ne peut formuler qu'un seul avis « Très satisfaisant ».

**6<sup>ème</sup> problème :** comment répartir les collègues et surtout comment ne pas les décourager ?

Pour conclure, force est de constater que les contraintes liées à l'obtention de la HC sont au moins aussi contraignantes que celles liées à l'accès à la CE et risquent, à moyen terme ou à court terme d'engendrer une réduction importante du nombre des promu.e.s

Et puisque le mot d'ordre de cette année scolaire qui s'achève était « construire l'école de la confiance » sur 4 mesures (devoirs faits, dédoublement CP en REP+, adaptation des rythmes scolaires et aménagement de la réforme du collège), nous souhaiterions également rappeler que cette confiance se construit à tous les échelons de notre grande maison qu'est l'Education Nationale.

Nathalie Royer-Jézéquel